



Commission National Climat

01/07/2024

Mandats liés à la mise à jour du volume de recettes issues des enchères des quotas d'émissions liées au système ETS1, ETS 2, CBAM et Fonds Social Climat, dans le cadre des efforts national en matière d'énergie-climat.

(version francophone)

Le volume de recettes issues des enchères des quotas d'émissions liées au système ETS dans l'industrie, l'aviation et la navigation (ETS1) pour 2023 à 2030, pour l'ETS 2 (bâtiment et transport), de la mise en œuvre du CBAM et de la mise en œuvre du Fonds Social Climat, avaient été estimée en octobre 2023.

Dans le cadre de l'élaboration des budgets pluriannuels pour la prochaine législature, une mise à jour de ces données est requise.

Le volume attendu (estimé) doit être précisé pour :

- les enchères des quotas d'émissions liées au système ETS dans l'industrie, l'aviation et la navigation (ETS1);
- les enchères des quotas d'émissions liées au système ETS2;
- les recettes attendues de la mise en œuvre du CBAM ;
- les recettes attendues de la mise en œuvre du Fonds Social Climat.

L'impact sur les recettes belges en cas de décision relative aux ressources européennes propres sera également abordé.

Les travaux nécessaires sont confiés au GT Registre de la CNC.

Décision

La Commission Nationale Climat décide de mandater le GT Registre pour fournir une mise à jour des estimations d'ici le 11/07/2024 du volume de recettes issues des enchères des quotas d'émissions liées aux systèmes ETS1, ETS2, CBAM, Fonds Social Climat, et l'impact potentiel sur ces recettes en cas de décision relative aux ressources européennes propres.